

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 25/08/2025**  
**PROCÈS-VERBAL**

Par suite d'une convocation en date du 31 juillet 2025, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 25 août 2025 à vingt heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

**Présents :** ETTORI Carole, COURLET Jérémie, FOEX Romain, CANICATTI Georges, CHEN Carole, CHATAGNAT André-Gilles.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** MANTILLERI Éric (a donné pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT), BAUDET Alexandre (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), ESTEULLE Laurent.

La présidente ayant ouvert la séance à 20h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

● **DEL18\_2025 : Réalisation d'un contrat de prêt cohésion sociale auprès de la caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires)**

Mme la Présidente du SIVU rappelle les travaux de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire le Triolet à Minzier.

Pour le financement de cette opération, Mme la Présidente du SIVU est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 4 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale**

**Montant : 4 700 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 0 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

A cet effet, le Comité syndical autorise son représentant légal, soit Mme ETTORI Carole, Présidente du SIVU, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

**● DEL19\_2025 : Modification du tableau des emplois au 01.09.2025**

Mme la Présidente informe le comité du départ d'une des ATSEM au 25.08.2025 et qu'il y a lieu de la remplacer. Pour ce faire, elle propose de supprimer le poste et créer 2 autres postes à la place afin de mieux gérer la pause méridienne et de rajouter une personne en garderie périscolaire maternelle du soir.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le comité syndical le 13 janvier 2025,

Considérant les aménagements de postes à opérer pour permettre le bon fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup> en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint d'animation à 19/35<sup>ème</sup> en raison des nécessités de service,

**Madame la Présidente propose à l'assemblée délibérante :**

**FONCTIONNAIRES :**

- la **suppression** d'un emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet, à 25/35<sup>ème</sup> ;

- la **création** d'un emploi de deux postes d'adjoint d'animation, permanent à temps non complet, à 19/35<sup>ème</sup> ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>Service social</b>		
ATSEM	2	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service technique</b>		
Agent de restauration scolaire – cuisinier	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>Service social</b>		
ATSEM	2	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : adjoint d'animation – 19/35 <sup>ème</sup>
ATSEM	1	Cadre d'emplois : Adjoint d'animation Grade : adjoint d'animation – 25/35 <sup>ème</sup>
<b>Service technique</b>		
Agent de restauration scolaire – aide cuisinier	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 19.50/35 <sup>ème</sup>
Agent de restauration + nettoyage salle de restaurant	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 25.55/35 <sup>ème</sup>

+ surveillance garderie périscolaire		
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire – responsable	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 20/35 <sup>ème</sup>
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	2	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 13/35 <sup>ème</sup>
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 9.15/35 <sup>ème</sup>
Agent de surveillance cantine	3	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 6.10/35 <sup>ème</sup>
<b>Tableau des emplois non permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 35/35 <sup>ème</sup>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

### ● Questions diverses

Mme la Présidente informe le comité syndical que suite au désistement de Mme M. Louane au poste de surveillance du midi et à la garderie du soir, Océane réintègre l'équipe de surveillance.

Travaux : les travaux ont avancé normalement durant l'été. Les agents techniques termineront la remise en place des classes demain matin.

Mme la Présidente lève la séance à 20h50.

La Présidente du SIVU,  
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,  
Mme CHEN Carole